

Département de la Nièvre

Ville d'IMPHY

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2013

L'an deux mille treize le vingt-quatre du mois de septembre à dix-huit heures trente, les membres du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'IMPHY (Nièvre) se sont réunis en l'Hôtel de Ville de cette dernière, lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Madame JULIEN Joëlle, Maire en exercice, en suite de la convocation qui leur fut adressée le treize septembre deux mille treize, en vertu des prescriptions des articles **L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

._*._*._*._*_

ETAIENT PRESENTS : (16 Conseillers)

Mesdames et Messieurs JULIEN Joëlle, Maire, ROY Régine, GATEAU Mireille, AMIOT Guy, JACQUES Alain, THOMAS Gérard, SALLE Isabelle, AMIOT Maria, BOURGEOIS Liliane, SAURAT Jean-François, JOURNET Véronique, PEIGNER Myriam, AUCLAIR Nadège, VOIRIN Gérard, CLASTRES Florence, LOUHET Daniel,

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : (7 conseillers)

Monsieur CREPIN Jean-Daniel ayant donné pouvoir à Madame ROY Régine
Monsieur LONGO Orféo ayant donné pouvoir à Madame GATEAU Mireille
Monsieur DAGUIN Bernard ayant donné pouvoir à Monsieur AMIOT Guy
Monsieur ROLLET Didier ayant donné pouvoir à Madame PEIGNIER Myriam
Madame HEBRAS Estelle ayant donné pouvoir à Monsieur Gérard VOIRIN
Madame BOULET Delphine ayant donné pouvoir à Madame AUCLAIR Nadège
Madame ROZIER Catherine

ETAIENT ABSENTS : (4 conseillers)

Madame FRAJER Céline, Messieurs GAILLARD Christophe, BEN AMOR Fathy, VAN HALST CHAIGNEAU Bertrand

Monsieur THOMAS Gérard est nommé pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

._*._*._*._*_

Le Procès-Verbal des travaux de la dernière séance (28 juin 2013) est lu et adopté à l'unanimité, sans observation ni modification.

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – FILIERES ADMINISTRATIVE - CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Sur la proposition du Maire lui ayant

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

A la faveur d'un vote UNANIME

1/ DECIDE la création d'un emploi permanent à temps complet d'attaché territorial à compter du 1^{er} novembre 2013 et d'un emploi permanent à temps complet d'attaché territorial principal à compter du 1^{er} janvier 2014, du cadre d'emploi des Attachés territoriaux.

4/ S'ENGAGE à créer les moyens financiers et budgétaires, nécessaires et suffisants à la couverture de l'intégralité des charges procédant de ses décisions,

5/ et STIPULE, que la liste des emplois permanents créés par la commune pour être occupé par un personnel employé à temps complet se trouvera établie, à la date du 1^{er} novembre 2013 comme suit :

CADRE D'EMPLOIS	GRADE	EFFECTIF
Attachés Territoriaux	Attaché territorial principal	01
	Attaché Territorial	02
Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif Principal 1 ^{er} classe	01
	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	01
	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	06
	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	02
Techniciens Supérieurs Territoriaux	Technicien Supérieur Chef	01
	Technicien Supérieur principal	01
Agents de Maîtrise Territoriaux	Agent de Maîtrise Principal	01
	Agent de Maîtrise	01
Agents Techniques Territoriaux	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	02
	Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe	04
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	17
Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles 1 ^{ère} classe	02
	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles 2 ^{ème} classe	04
Agent de Police municipale	Gardien	01

Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives	Educateur Territ. Activités Physiques et Sportives hors classe	01
	Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives de 1 ^{ère} classe titulaire du BEESAN	01
	Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives de 2 ^{ème} classe titulaire du BEESAN	04

OBJET : DOTATION CANTONALE D'EQUIPEMENT 2013– DECISION D'AFFECTION

Sur la proposition du Maire lui ayant

Rappelé que la Commission permanente du Conseil Général a attribué à la Ville d'IMPHY, lors de sa séance du 24 juin 2013 une aide départementale d'un montant de 8.190 € au titre de la Dotation cantonale d'équipement, programme 2013,

Puis proposé d'affecter cette dotation au financement des travaux d'aménagement de la Place des Martyrs, et notamment la construction d'un local technique comprenant des toilettes, un local de rangement et un local pour les poubelles, dans le cadre des travaux d'aménagement de la traversée d'IMPHY 1^{ère} tranche,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la faveur d'un vote UNANIME**

DECIDE d'affecter l'aide départementale d'un montant de 8.190 € attribuée au titre de la Dotation cantonale d'équipement au financement des travaux d'aménagement de la Place des Martyrs et notamment la construction d'un local technique comprenant des toilettes, un local de rangement et un local pour les poubelles, dans le cadre des travaux d'aménagement de la traversée d'IMPHY 1^{ère} tranche,

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – CENTRE SOCIAL D'IMPHY

Sur la proposition du Maire lui ayant

Fait part de la demande de subvention de 500 € du Centre Social d'IMPHY en date du 28 juin 2013 pour la mise en place d'une activité danse « Zomba » pour les adolescents et les adultes, la somme demandée représentant le coût de la formation obligatoire pour utiliser l'appellation « Zomba »

**Le CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré
A la faveur d'un vote UNANIME**

DECIDE d'attribuer au Centre Social d'IMPHY une subvention exceptionnelle de 500,00 €, à prendre sur les crédits prévus à l'article 6745 du budget principal,

Et précise que cette subvention ne sera versée que lorsque l'activité sera mise en place et qu'un premier bilan aura été réalisé.

OBJET : SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES

Sur la proposition du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des titres irrécouvrables transmis par Madame le Trésorier de la Ville d'IMPHY (Trésorerie Nevers-Banlieue) pour lesquels il a été demandé l'admission en non-valeur,

**Le CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,
A la faveur d'un vote UNANIME**

1- ADMET en non valeur les titres de recettes dont les montants s'élèvent à :

- 244,11 € au titre de l'année 2006
- 250,76 € au titre de l'année 2007
- 218,18 € au titre de l'année 2008
- 370,47 € au titre de l'année 2009
- 260,74 € au titre de l'année 2010
- 307,47 € au titre de l'année 2011
- 289,33 € au titre de l'année 2012

Soit un total de 1.941,06 €,

2- Et PRECISE que les crédits budgétaires seront ouverts dans le budget du service de l'assainissement de l'exercice 2013 : Chapitre 65 – article 6541 Pertes sur créances irrécouvrables.

OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES – IMPAYES DIVERS (CANTINES, GARDERIES, TRANSPORTS SCOLAIRES, ESPACE AQUATIQUE AMPHELIA) - ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES

Sur la proposition du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des titres irrécouvrables transmis par Monsieur le Trésorier de la Ville d'IMPHY (Trésorerie Nevers-Banlieue) pour lesquels il a été demandé l'admission en non-valeur,

**Le CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,**

A la faveur d'un vote UNANIME

1- ADMET en non-valeur les titres de recettes dont les montants s'élèvent à :

- 89,40 € au titre de l'année 2006
- 471,63 € au titre de l'année 2009
- 713,80 € au titre de l'année 2010
- 115,53 € au titre de l'année 2012

Soit un total de 1.390,36 €,

2- et PRECISE que les crédits budgétaires seront ouverts au budget principal de l'exercice 2013 : Chapitre 65 – article 6541 Pertes sur créances irrécouvrables.

**OBJET : SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – EXERCICE BUDGETAIRE 2013–
DECISION MODIFICATIVE**

Sur la proposition du Maire,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
A la faveur d'un vote UNANIME

DECIDE les modifications suivantes en DEPENSES de FONCTIONNEMENT :

615 Entretien et réparations : - 1.524,00 €
623 Publicité Relations Publiques : - 350,00 €
706129 Reversement aux agences de l'eau : - 23,00 €
6541 Pertes sur créances irrécouvrables : + 1.897,00 €

**OBJET : BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT – EXERCICE BUDGETAIRE 2013–
DECISION MODIFICATIVE**

Sur la proposition du Maire,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
A la faveur d'un vote UNANIME

DECIDE les modifications suivantes en DEPENSES de FONCTIONNEMENT :

605 Travaux : - 1.620,00 €
66111 Intérêt des emprunts : + 1.105,00 €
668 Autres Charges financières : + 515,00 €

OBJET : EXERCICE BUDGETAIRE 2013 – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE

Sur la proposition du Maire,

**Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
A la faveur d'un vote UNANIME**

DECIDE les modifications suivantes :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :

En dépenses : 34.525,00 €

Chapitre 65 Autres Charges de Gestion Courante		+	5.300 €
651-411-P Redevances pour concessions, brevets	+	230,00 €	
6534-020-AG Cotisations de Sécurité Sociale	+	5.070,00 €	
Chapitre 66 Charges Financières		+	29.565 €
66111-01-D Intérêts réglés à l'échéance	+	7.500,00 €	
66112-01-D ICNE	+	22.815,00 €	
668-01-D Autres charges financières	-	750,00 €	
Chapitre 67 Charges Exceptionnelles		-	340 €
6745-020-D Subventions aux personnes de droit privé	+	160,00 €	
678-01-D Autres charges exceptionnelles	-	500,00 €	

En recettes : 34.525,00 €

Chapitre 13		+	21.405 €
6419-020-AG Remboursement sur rémunération du personnel	+	21.405,00 €	
Chapitre 74 Dotations et participations		+	10.570 €
7478-422-AG Participations autres organismes	+	670,00 €	
74832-01-D Attribution Fds Dép. Taxe professionnelle	+	9.900,00 €	
Chapitre 77 Produits exceptionnels		-	36.804 €
7718-510-MED Autres produits exceptionnels/opérations gestion	+	950,00 €	
773-211-EMN Mandats annulés sur exercices antérieurs	+	1.600,00 €	
773-020-T Mandats annulés sur exercices antérieurs	-	39.354,00 €	
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		+	39.354 €
773-020-D Mandats annulés sur exercices antérieurs	+	39.354,00 €	

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

En dépenses :

Chapitre 16 Emprunts et Dettes Assimilées		+	2.150 €
1641-01-OPF Emprunts en euros	+	2.150,00 €	
Chapitre 21 Immobilisations corporelles		-	41.504 €
2115-020-213 Acquisition de bâtiment	-	3.270,00 €	
2118-01-OPF Autres terrains	-	39.354,00 €	

2135-33-170 Travaux bâtiments culturels	+ 17.820,00 €
2183-020-179 Acquisition matériel administratif	+ 250,00 €
2188-33-170 Autres immobilisations corporelles – matériel culturel	- 16.950,00 €
Chapitre 040 Opérations d'Ordre de transfert entre sections	+ 39.354 €
2118-01-OPF Autres terrains	- 39.354,00 €

OBJET : INTERCOMMUNALITE – COMMUNAUTE DE COMMUNES FIL DE LOIRE – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS – EXERCICE 2012 –

Sur la proposition du Maire lui ayant

Lu et commenté le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, adopté par le conseil communautaire le 24 juin 2013

**Le CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,
A la faveur d'un vote UNANIME**

ADOpte en toutes ses dispositions le RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS établi par la Communauté de Communes FIL DE LOIRE pour l'année 2012.

OBJET : Honorariat de Monsieur Georges EYMERY

Sur la proposition du Maire

Lui ayant rappelé la longue carrière Municipale au service de la Ville d'IMPHY de Monsieur Georges EYMERY, Conseiller Municipal de 1977 à 1983, Maire de 1989 à 2008,

**Le CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré
À la faveur d'un vote UNANIME**

Demande à Madame le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires auprès de Madame la Préfète de la Nièvre afin que le titre de Maire Honoraire soit conféré à Monsieur Georges EYMERY.

**OBJET : ASSOCIATION D'AIDE ET SERVICES A DOMICILE SUD NIVERNAIS (AASD) –
REPRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION – DESIGNATION D'UN
DELEGUE TITULAIRE**

Sur la proposition du Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la faveur d'un vote à bulletin secret

DESIGNE

Par 21 voix POUR et 1 ABSTENTION

Madame Régine ROY en qualité de déléguée titulaire de la Commune au Conseil d'Administration de l'ASSOCIATION D'AIDE ET SERVICES A DOMICILE SUD NIVERNAIS.